

COMMUNIQUE DE PRESSE

Adaptation des logements

La CNAV et l'USH s'engagent pour renforcer la mobilisation des bailleurs sociaux en faveur des locataires retraités

Dans le prolongement de la convention multipartite du 5 juillet dernier entre l'Etat et les acteurs de l'adaptation du logement, la Cnav et l'Union sociale pour l'habitat (USH) ont signé sur le Salon H'Expo, à Nantes, [une convention](#) formalisant leur partenariat autour de l'adaptation des logements et de l'accompagnement des locataires retraités du parc social.

[La convention entre l'USH et la Cnav](#) vise à renforcer le partenariat entre les acteurs du parc HLM et l'Assurance retraite pour favoriser l'adaptation des logements sociaux au vieillissement des locataires retraités et leur proposer un accompagnement favorisant leur bien vieillir à domicile. L'offre de service de la Cnav en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des retraités âgés et plus particulièrement, les aides à l'adaptation de l'habitat et du cadre de vie que proposent les caisses de retraite - ateliers et actions collectives sur l'adaptation du logement à l'avancée en âge, aide financière à l'aménagement des logements et des parties communes, prêts à taux zéro et subventions pour la construction/réhabilitation de lieux de vie collectifs - sont autant de leviers que les bailleurs sociaux peuvent mobiliser pour faciliter l'adaptation de leur parc au vieillissement de leurs locataires âgés. En nouant ce partenariat, l'Assurance retraite et l'USH entendent ainsi renforcer leur connaissance des locataires retraités du parc social, optimiser leurs actions et rapprocher leurs cultures professionnelles afin de déployer des actions complémentaires favorisant le maintien de l'autonomie des locataires retraités.

Le logement social et le vieillissement

Le vieillissement est une réalité à laquelle le secteur du logement social est confronté puisque sur 4,7 millions de logements sociaux, 30,4 % des locataires HLM (titulaires d'un bail) sont aujourd'hui âgés de plus de 60 ans^[1]. Du fait du vieillissement de la population en général, de l'arrivée à l'âge de la retraite de personnes ayant des parcours professionnels incomplets et de très petites retraites, la part des seniors parmi les demandeurs de logements sociaux, et des locataires du parc social, devrait encore progresser dans les années à venir. Il en découle pour les bailleurs sociaux la nécessité de poursuivre l'adaptation de leur parc pour répondre aux besoins à venir, et développer des partenariats avec les acteurs de l'accompagnement du vieillissement qui peuvent délivrer les services permettant le maintien à domicile de leurs locataires retraités. En parallèle, les différents financeurs, et notamment les prêts à taux zéro et subventions qu'accordent les caisses de retraite, sont de plus en plus sollicités par les élus pour développer une offre de logements adaptés sur leur territoire.

^[1] Données de l'enquête OPS 2012

Contacts presse

CNAV : Frédérique Garlaud - Responsable du service presse - 06 29 70 20 21 - presse@cnav.fr

USH : Joachim Soëtard/Christine Dalle - Direction de la Communication et des Revues - 01 40 75 52 70